

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1318

29 mai 2008

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l.	63264	Fulflex S.A.	63223
Acti-Medic S.A.	63224	Fulflex S.A.	63224
Advent Aircom Luxembourg	63225	Fulflex S.A.	63225
Aladdin S.à r.l.	63244	Futuristic Brands S.A.	63220
AYMS Audit S.à r.l.	63218	Futuristic Brands S.A.	63227
BIM Fund	63218	Global Import S.A.	63263
Bradimac S.A.	63221	Great German Stores N	63227
Brasserie des Casemates S.à.r.l.	63226	Ideal Standard International Manager	63246
Brasserie des Casemates S.à.r.l.	63226	Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l.	
Brazee S.A.	63220	63241
Breba - Cars S.à r.l.	63222	Liba S.A.	63223
CALI Europe	63226	Liba S.A.	63223
Capital International Fund	63221	LUXXL S.A.	63258
CB Lux S.à r.l.-FIS	63264	LUXXPharma S.A.	63224
Central-Parts S.A.	63264	Maxmathal Développement S.A.	63220
Citex S.à r.l.	63237	MD2 Marketing & Diffusion S.à r.l.	63224
CV Luxco S.à r.l.	63248	Olympe Investments S.A.	63226
Den Holzwuerm	63225	Peternelchen S.A.	63223
Derfin Finance S.A.	63227	Reagra	63221
Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg SA		Sarasin Investmentfonds	63219
.....	63251	Service Informatique	63225
Eifel Immobilien Luxemburg SA	63251	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem-	
ELK Services S.A.	63235	bourg Villa Churchill S.à r.l.	63241
Environment Point S.A.	63222	Sorokina S.A.	63221
Environment Point S.A.	63219	TBU-1 International S.A	63253
Environment Point S.A.	63220	Tommy S.A.	63219
Europa Granite S.à r.l.	63218	Transports - Déménagements Wagner	
Falcon III Real Estate Investments S.à r.l.		Frères S.à r.l.	63222
.....	63239	Wolfgang STARK S.A.	63222

AYMS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 124.877.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AYMS Audit Sàrl, tenue en date du 30 janvier 2008,
1 Acceptation du changement du siège social du L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare au L-1835 Luxembourg,
17, rue des Jardiniers, avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
A. Yamalian
Gérant

Référence de publication: 2008057716/7524/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Europa Granite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.330.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008061802/239/12.

(080068864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

BIM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 février 2008

En date du 19 février 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateur de:

- * Dr. Gigi Martinoli (Président)
- * Mme Anna Scanferlin
- * Mr Massimo Baggiani
- * Mr Stefano Ballarini
- * Mr Mario Bonamigo

pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

- De renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Luxembourg le 26 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BIM FUND
Fortis Banque Luxembourg, Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008061152/584/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.633.

—
Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 28. März 2008

Am 28. März 2008 fasste die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Ratifizierung der Ernennung, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung in 2010 von Herrn Hans-Peter Grossmann, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel, als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Rolf Wittendorfer, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel, der seinen Rücktritt bekannt gegeben hat.
- Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Marco Weber, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel.
- Verlängerung des Mandats von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur Jahreshauptversammlung von 2009.

Luxembourg, den 16. April 2008.

Für gleichlautenden Auszug
Für SARASIN INVESTMENTFONDS
Fortis Banque Luxembourg
Unterschriften

Référence de publication: 2008061142/584/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Tommy S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 136.621.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 avril 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 18 avril 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2008061136/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Environment Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 18, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.518.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
pp Van Koppen E.

Référence de publication: 2008063059/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07166. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Maxmathal Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 90.342.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/08.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008063072/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Environment Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 18, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.518.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
pp Van Koppen E.

Référence de publication: 2008063062/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07184. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Futuristic Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.562.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063081/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09100. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Brazee S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 21.189.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement N° VI-349/08 du 20 mars 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BRAZEE S.A. sans siège social connu et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
M^e Jean-Paul GOERENS
Le liquidateur

Référence de publication: 2008063161/1512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 39.030.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061692/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02065. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2008061691/13/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01699. - Reçu 100,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Bradimac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 27.123.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060186/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Sorokina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2008

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., et Monsieur Norbert SCHMITZ sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société SOROKINA S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008057718/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00472. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.016.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060165/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Breba - Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 8, Schlassgewan.
R.C.S. Luxembourg B 59.056.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060187/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Environment Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 18, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.518.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Van Koppen E.

Référence de publication: 2008063058/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07157. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Transports - Déménagements Wagner Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 28, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 82.457.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'entreprise

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008061697/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01919. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Peterelchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 88.023.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/08.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008061701/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01908. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Liba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 56.619.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061549/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00833. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Liba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 56.619.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061544/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00830. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Fulflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 28.547.

Le bilan et l'annexe au 3 janvier 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063045/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07182. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Acti-Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 93.342.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ACTI-MEDIC S.A., tenue en date du 30 janvier 2008, 1 Acceptation du changement du siège social du L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare au L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057717/7524/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

LUXXPharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Eisenbach, 13, Wuelesser Wee.
R.C.S. Luxembourg B 132.087.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060194/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

MD2 Marketing & Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 82.977.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060197/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Fulflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 28.547.

—
Le bilan et l'annexe au 1^{er} janvier 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063047/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07188. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fulflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.547.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063048/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07198. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Advent Aircom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061798/239/12.

(080068591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Service Informatique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 17, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 85.838.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063091/8389/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00924. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Den Holzwuerm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3733 Rumelange, 48, Cité Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 115.412.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

*Réviseurs d'entreprise**Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2008061695/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01923. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Olympe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 67.355.

Le Bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063115/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10143. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Brasserie des Casemates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 45.567.

Le Bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brasserie des Casemates

Signature

Référence de publication: 2008063097/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06519. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Brasserie des Casemates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 45.567.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brasserie des Casemates

Signature

Référence de publication: 2008063098/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06516. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

Pour la société CALI Europe

Philippe Morelli

Directeur Général

Référence de publication: 2008061689/5/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02040. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Great German Stores N, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.934.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008061699/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01910. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Futuristic Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.562.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063082/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09092. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Derfin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 138.380.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of April.

Before Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing at Mersch.

Appeared:

Derfin Stichting, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34295545 and having its statutory office in The Netherlands at Amsterdam, Herengracht 450, 1017 CA, The Netherlands.

represented by Mrs Anja LAKOUDI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the company name "Derfin Finance S.A."

2. Registered Office.

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will

not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to transfer abroad the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is: (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition and transfer of various securities and financial instruments; (iii) the ownership and management of asset portfolios; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities; (v) the lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector); (vi) the provision of guarantees and (vii) the creation of security interests over some or all of its assets.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement or execute any document with any providers of services in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty one thousand EUR (EUR 31,000), divided into thirty one (31) registered shares with a par value of one thousand EUR (EUR 1,000) each, fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares are in registered form.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditor

10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board and another Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by any two Directors of the Company.

15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders.

15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 In case the Company has one sole shareholder, the latter will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that ask to execute such minutes.

16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 16:00, and for the first time in 2009.

18. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2008.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII.- Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty one (31) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty one thousand EUR (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand five hundred euro (2,500 €)

First Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

a) Rolf CASPERS, banker, professionally residing at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand Duchy of Luxembourg

b) Anja LAKOUDI, private employee, professionally residing at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand Duchy of Luxembourg

c) Olivier JARNY, private employe, professionally residing at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand Duchy of Luxembourg

3. The following has been appointed as statutory auditor for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Derfin Stichting, une fondation de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34295545, ayant son siège social à Amsterdam, Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas;

Ici représentée par Madame Anka LAKOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Derfin Finance S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est: (i) l'acquisition, la détention et la disposition de droits, d'intérêts et d'obligations dans des entités luxembourgeoises et étrangères; (ii) l'acquisition de divers titres et instruments financiers; (iii) la détention et la gestion de portefeuilles d'actifs; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital; (v) le prêt de fonds (y inclus les revenus d'emprunts et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance, mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier); (vi) l'octroi de garanties et (vii) la création de sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

3.2 La Société peut prendre toute mesure nécessaire et conclure et/ou exercer toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention ou signer tout document avec tout fournisseur de services dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont nominatives.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant conformément au droit applicable en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire

10. Conseil d'Administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans à compter de la date de l'élection.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'unique associé ou par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président et un autre membre du Conseil d'Administration présent. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes, Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par deux Administrateurs de la Société.

15. Commissaire aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

15.2 La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

15.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions votes, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la Société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

17. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures, et pour la première fois en 2009.

18. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre deux mille sept.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant et votant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII.- Loi Applicable

23. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et un (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31,000.00 euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500 €)

Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2014:

a) Rolf CASPERS, banquier, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

b) Anja LAKOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

c) Olivier JARNY, employé privé, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2014:

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. LAKOUDI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2008, MER/2008/774. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5%= 155€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008061263/243/404.

(080068827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

ELK Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.378.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1) Monsieur Mustapha EL KHADER, comptable, né à Casablanca (Maroc), le 20 septembre 1969, demeurant à F-67300 Schiltigheim, 5, rue de la Lune;

2) Monsieur Youcef EL KHADER, technicien supérieur, né à Hayange (France), le 22 novembre 1981, demeurant à F-57290 Fameck, 18, rue de Colmar, ici représenté par Monsieur Mustapha EL KHADER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

3) Monsieur Jamal EL KIHLE, concepteur, né à Mont-Saint-Martin (France) le 06 juillet 1980, demeurant à F-67300 Schiltigheim, 14, rue Lamartine, ici représenté par Monsieur Mustapha EL KHADER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

ELK SERVICES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet une entreprise de transport national ou international de marchandises par voie terrestre par véhicules de toutes catégories, le louage de biens et de services, l'activité immobilière, le consulting et les relations publiques, l'agence commerciale, la prise de participation financière, mobilière et immobilière dans d'autres entreprises ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à son objet.

La société a également pour objet social l'import et l'export de marchandises de manière générale ainsi que l'activité d'agent d'affaire et de commissionnaire.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle des administrateurs-délégués ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10h00. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Mustapha EL KHADER, prénommé, TRENTE-QUATRE ACTIONS	34
2) Monsieur Youcef EL KHADER, prénommé, TRENTE-TROIS ACTIONS	33
3) Monsieur Jamal EL KIHLE, prénommé, TRENTE-TROIS ACTIONS	33
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de trente-huit virgule soixante-et-onze pour cent (38,71%), de sorte que la somme de DOUZE MILLE EUROS (€ 12.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Mustapha EL KHADER, comptable, né à Casablanca (Maroc), le 20 septembre 1969, demeurant à F-67300 Schiltigheim, 5, rue de la Lune;
- b) Monsieur Youcef EL KHADER, technicien supérieur, né à Hayange (France), le 22 novembre 1981, demeurant à F-57290 Fameck, 18, rue de Colmar;

c) Monsieur Jamal EL KIHLE, concepteur, né à Mont-Saint-Martin (France) le 06 juillet 1980, demeurant à F-67300 Schiltigheim, 14, rue Lamartine.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52.338.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Mustapha EL KHADER, prénommé, ici présent, Monsieur Youcef EL KHADER et Monsieur Jamal EL KIHLE, prénommés, ici représentés par Monsieur Mustapha EL KHADER, en vertu des prédites procurations annexées, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Mustapha EL KHADER, prénommé est nommé administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: El Khader, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 avr. 2008, Relation: EAC/2008/5397. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 à 0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008061262/219/130.

(080068806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Citex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4516 Differdange, 74, rue Henri Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 138.356.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur BANCE Ibrahima, chauffeur, né à Port-Bouet (Côte d'Ivoire) le 18 mars 1970, demeurant à L-4516 Differdange, 74, rue Henri Bessemer.

Madame LOBO Ruth, employée privée, né à Differdange le 26 décembre 1977, demeurant à L-4516 Differdange, 74, rue Henri Bessemer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit réglementée.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination "CITEX S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) représenté par six cent soixante (660) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur BANCE Ibrahima, prénommé, cinq cent soixante parts sociales	560
2) Madame LOBO Ruth, prénommée, cent parts sociales	<u>100</u>
TOTAL: six cent soixante parts sociales	660

Toutes ces parts sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée illimitée: Monsieur BANCE Ibrahima, chauffeur, né à Port-Bouet (Côte d'Ivoire) le 18 mars 1970, demeurant à L-4516 Differdange, 74, rue Henri Bessemer.

Il peut engager la société par sa seule signature.

2. Le siège social est fixé à L-4516 Differdange, 74, rue Henri Bessemer.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ibrahima BANCE, Ruth LOBO et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008, LAC/2008/16334. — Reçu à 0,50%: quatre-vingt-deux euros cinquante cents (€ 82,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vendredi 25 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061271/7241/99.

(080068377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Falcon III Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.481.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Falcon III Real Estate Investments S.A., a public limited liability company incorporated and organized under the law of Spain, having its registered office at Avenida General Perón 38, 28020 Madrid, Spain, registered with the Madrid Commercial Registry at Volume 25,130, Book 0, page 129, section 8, sheet M-452557,

here represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on April 17, 2008.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Falcon III Real Estate Investments S.A. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Falcon III Real Estate Investments S.à r.l., having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.481 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 710, page 34072, on March 21, 2008.

II. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by two thousand (2,000) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) to bring it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by two thousand (2,000) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, to one hundred thousand euro (EUR 100,000), by the issuance of two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Falcon III Real Estate Investments S.A., prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up, at the price of fifty thousand euro (EUR 50,000), by way of a contribution in cash amounting to five million five hundred thousand euro (EUR 5,500,000) of which (i) of which EUR 50,000 (fifty thousand euro) shall be allocated to the share capital account of the Company, (ii) EUR 5,000 (five thousand euro) to the statutory reserve account of the Company and (iii) the surplus (i.e. EUR 5,445,000 (five million four hundred and forty-five thousand euro)) to the share premium reserve account of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by four thousand (4,000) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 31,300.- (thirty-one thousand three hundred euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-unième jour d'avril.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Falcon III Real Estate Investments S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois espagnoles, ayant son siège social à Avenida General Perón 38, 28020 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid, Volume 25,130, Livre 0, page 129, section 8, feuillet M-452557,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 17 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Falcon III Real Estate Investments S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination Falcon III Real Estate Investments S.à r.l., ayant son siège social 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.481 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710, page 34072, du 21 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par deux

mille (2.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ces faits, Falcon III Real Estate Investments S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement pour un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par un apport en numéraire s'élevant à cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000) desquels (i) EUR 50.000 (cinquante mille euros) seront affectés au compte capital social de la Société, (ii) EUR 5.000 (cinq mille euros) au compte réserve légale de la Société et (iii) le montant restant (i.e. EUR 5.445.000 (cinq millions quatre cent quarante-cinq mille euros) au compte prime d'émission de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 31.300.- (trente-et-un mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008, Relation: LAC/2008/16640. — Reçu vingt-sept mille cinq cents euros (0,50% = 27.500.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061883/242/116.

(080069474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Luxembourg Villa Churchill S.à r.l.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.834.

In the year two thousand and eight, on seventeen day of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Immo-Croissance Sicav", with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered with the Commercial and Companies Register of Luxembourg under the number B 28.872,

here represented by Maître Olivier REISCH, avocat à la Cour, residing in 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11 April 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered herewith.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "Sireo Immobiliefonds N ° 4 Red Luxembourg Villa Churchill S.à r.l.", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register of Luxembourg under the number B 117.834, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary,

on 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1747 of 19 September 2006. The articles of incorporation were amended by notarial deed of same notary WAGNER, on 4 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1879 of 6 October 2006,

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

The sole partner decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation ("statuts") which shall read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** The company is existing under the name of "IMMO CROISSANCE VILLA CHUR-CHILL, S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Second Resolution

The sole partner decides to amend Articles 10, 11, 12, 13 and 15 of the Articles of Incorporation ("statuts") which shall read as follows:

" **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or two managers, acting jointly, or by a board of managers composed of at least three members. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers (if any) shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers (if any) by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers (if any) can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing."

" **Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers (if any). The manager(s) or the board of managers (if any), may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements."

" **Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any manager or member of the board of managers as the case may be."

" **Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any manager or member of the board of managers (if any) may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Such manager or member of the board of managers (if any) will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

" **Art. 15. Liabilities of the Manager.** The managers or members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Immo-Croissance Sicav», établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.872,

ici représentée par Maître Olivier REISCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing-privé donnée le 11 avril 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds N° 4 Red Luxembourg Villa Churchill S.à r.l.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 117.834, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1747 du 19 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire WAGNER du 4 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1879 du 6 octobre 2006.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'unique associé décide de changer l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IMMO CROISSANCE VILLA CHURCHILL, S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Deuxième résolution

L'unique associé décide de changer les articles 10, 11, 12, 13 et 15 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou deux gérants, agissant conjointement, ou par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance (s'il y en a) sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance (s'il y en a) par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance (s'il y en a) peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.»

« **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du ou des gérant(s) ou du conseil de gérance (s'il y en a). Le ou les gérant(s) ou le conseil de gérance (s'il y en a) peuvent, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des contrats d'agent immobilier et des contrats de gestion immobilière.»

« **Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants ou des membres du conseil de gérance, selon le cas.»

« **Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant.** Tout gérant et tout membre du conseil de gérance (s'il y en a), peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout gérant ou membre du conseil de gérance (s'il y en a) détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

« **Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les gérants ou membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. REISCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 avril 2008. Relation: EAC/2008/5467. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061217/239/141.

(080068663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lamp International S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 April 2008,

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the Sole Shareholder of Aladdin S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 12th of March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by one thousand Euro (EUR 1,000.-) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) through the issue of one thousand (1,000) new shares of a par value of one Euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the entire share capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one thousand Euro (EUR 1,000.-) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) through the issue of one thousand (1,000) new shares of a par value of one Euro (EUR 1) each.

All of the one thousand (1,000) new shares have been subscribed by Lamp International S.à r.l., aforementioned, for a total price of one hundred one thousand seven hundred twenty one Euro and sixty-seven Cent (EUR 101,721.67) in cash for the amount of one hundred fifty-eight thousand nine hundred forty-eight dollars of the United States of America (USD 158,948) which equals as of 3 April 2008 at 10 am CET at the foreign exchange rate of one point five six two five eight dollars of the United States of America (USD 1.56258) for one Euro (EUR 1) the amount of one hundred one thousand seven hundred twenty one Euro and sixtyseven Cent (EUR 101,721.67).

All of the one thousand (1,000) new shares have been subscribed by Lamp International S.à r.l., aforementioned, for a total price of one hundred one thousand seven hundred twenty one Euro and sixty-seven Cent (EUR 101,721.67) in cash out of which one thousand Euro (EUR 1,000.-) shall be allocated to the share capital and one hundred thousand seven hundred twenty one Euro and seventy-six Cent (EUR 100,721.67) shall be allocated to the share premium.

All of the one thousand (1,000) new shares have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of one hundred one thousand seven hundred twenty one Euro and sixty-seven Cent (EUR 101,721.67) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-) represented by thirteen thousand five hundred (13,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lamp International S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 avril 2008.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique d'Aladdin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant l'acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 12 mars 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents Euros (EUR 13.500,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparanted, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille Euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents Euros (EUR 13.500,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les mille (1.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par Lamp International S.à r.l., mentionné ci-dessus, pour un prix total de cent et un mille sept cent vingt et un Euros et soixante-sept Cents (EUR 101.721,67) pour le montant de cent cinquante-huit mille neuf cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 158.948,-), ce montant étant l'équivalent de cent et un mille sept cent vingt et un Euros et soixante-sept Cents (EUR 101.721,67) avec le taux de change du 3 avril à 10 heures (heure locale) d'un virgule cinq six deux cinq huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,56258) pour un Euro (EUR 1,-).

Tous les mille (1.000) actions nouvelles ont été souscrites par Lamp International S.à r.l., mentionné ci-dessus, pour un prix total de cent et un mille sept cent vingt et un Euros et soixante-sept Cents (EUR 101.721,67) dont mille Euros (EUR 1.000,-) seront alloués au capital social et cent mille sept cent vingt et un Euros et soixante-sept Cents (EUR 100.721,67) seront alloués à la prime d'émission.

Toutes les mille (1.000) actions nouvellement émises ont été libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme totale de cent et un mille sept cent vingt et un Euros et soixante-sept Cents (EUR 101.721,67) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille cinq cents Euros (EUR 13.500,-) représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008. LAC/2008/14664. - Reçu cinq cent huit euros soixante et un cents (Eur 0,5% = 508,61).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008061249/5770/122.

(080068717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Ideal Standard International Manager, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.072.

In the year two thousand and eight, on the fourth of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Bain Capital Fund VIII-E, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its office at Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Walker House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with Companies' House of the Cayman Islands under registration number LP 7888 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Caroline Streiff, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a written proxy given on 3 April 2008.

The said written proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Ideal Standard International Manager, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 131072, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 23 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 11.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least four directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following person for a period ending at the annual general meeting of shareholder approving the annual accounts of the Company as of 31 December 2012 as a new member of the board of directors of the Company:

- Mr Gary Cleaver, born on 27 June 1965 in Sittingbourne, England, with residential address at 160, Sheen Road, Richmond, TW9 1 UU, United Kingdom;

The Sole Shareholder declares that further to the above resolution, the board of directors of the Company is henceforth composed as follows:

- (1) Mrs. Ailbhe Jennings;
- (2) Mr. Walid Sarkis;
- (3) Mr. Steven Barnes;
- (4) Mr. James Hildebrandt;
- (5) Mr. Alykhan Nathoo;
- (6) Mr. Marco Nespolo;
- (7) Mr. John Rietveldt; and
- (8) Mr. Gary Cleaver.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bain Capital Fund VIII-E, L.P., a limited partnership constituée et existant selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Walker House, Georgetown, Grand Cayman, îles Caïman, immatriculé au Companies' House of the Cayman Islands sous le numéro LP 7888 ("Associée Unique"), ici représentée par Mlle Caroline Streiff, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Ideal Standard International Manager, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 13072, ayant son siège social au 9A, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 octobre 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins quatre administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque la Société est composée d'un seul administrateur, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul membre du conseil d'administration."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer la personne suivante au conseil d'administration de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012:

- M. Gary Cleaver, né le 27 juin 1965 à Sittingbourne, Angleterre, demeurant au 160, Sheen Road, Richmond, TW9 1 UU, Royaume Uni;

L'Associée Unique déclare en vue de la résolution précédente, que le conseil d'administration sera désormais composé de manière suivante:

- (1) Mme. Ailbhe Jennings;
- (2) M. Walid Sarkis;
- (3) M. Steven Barnes;
- (4) M. James Hildebrandt;
- (5) M. Alykhan Nathoo;
- (6) M. Marco Nespolo;
- (7) M. John Rietveldt; et
- (8) M. Gary Cleaver.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Streiff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, LAC/2008/14661. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008061247/5770/113.

(080068740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.132.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company EL TEJAR LIMITED (formerly CAMPOS VERDES LIMITED), a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court 22, Victoria Street Hamilton HM 12 Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 40011,

duly represented by Maître Myriam Olivie, avocat à la Cour, residing professionally in L-2017 Luxembourg, 74, rue de Merl,

by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company TK-RA SECHSTE BETEILIGUNGS GMBH, a company organized under the laws of Austria, having its registered office at Teinfalstrasse 8, 1010 Vienna, Austria,

duly represented by Maître Myriam Olivie, avocat à la Cour, residing professionally in L-2017 Luxembourg, 74, rue de Merl,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies EL TEJAR LIMITED (formerly CAMPOS VERDES LIMITED) and TK-RA SECHSTE BETEILIGUNGS GMBH are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) CV LUXCO S.à r.l., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered to the Trade and Companies

Register of Luxembourg under number B 129.309, incorporated by a deed received by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1697 dated on August 10, 2007 (hereinafter referred to as the "Company").

The appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have taken the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,558,041.- (two million five hundred fifty-eight thousand forty-one United States Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 3,573,959.- (three million five hundred and seventy-three thousand nine hundred and fifty-nine United States Dollars) represented by 34,729,280 (thirty-four million seven hundred twenty-nine thousand two hundred eighty) shares, to the amount of USD 6,132,000.- (six million one hundred and thirty-two thousand United States Dollars).

Second resolution

The members resolve to issue 24,857,293 (twenty-four million eight hundred fifty-seven thousand two hundred and ninety-three) new shares, having the same rights and obligations as the 34,729,280 (thirty-four million seven hundred twenty-nine thousand two hundred eighty) existing shares.

Subscription and Payment

The appearing party TK-RA SECHSTE BETEILIGUNGS GMBH, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to the newly issued 24,857,293 (twenty-four million eight hundred fifty-seven thousand two hundred and ninety-three) shares having the same rights and obligations as the existing ones.

The prenamed company, represented as here above stated, declares to subscribe the whole increase of capital for an aggregate value of USD 2,558,041.- (two million five hundred fifty-eight thousand forty-one United States Dollars) and to make payment in full by a contribution in kind of 35,718 (thirty-five thousand seven hundred and eighteen) shares it holds in the share capital of EL TEJAR SAACEI, a company organized under the laws of Argentina, with its registered office at Av. Pyuerredon 2446, Floor 1, Ciudad of Buenos Aires, Argentina, valued at an aggregate value of USD 2,558,041.- (two million five hundred fifty-eight thousand forty-one United States Dollars).

As a consequence of such contribution, 35,718 of the shares of EL TEJAR SAACEI, prenamed, are owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution by the prenamed company has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The members resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved increase of capital.

Consequently, the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 6. Subscribed capital.** "The share capital is set at USD 6,132,000.- (six million one hundred and thirty-two thousand United States Dollars) represented by 59,586,573 (fifty-nine million five hundred eighty-six thousand and five hundred seventy-three) shares, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The members resolve to authorise any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at one million seven hundred and forty-four thousand five hundred and fifty euro two cent (1,744,550.02).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eleven thousand six hundred (11,600.-) Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société EL TEJAR LIMITED, (anciennement CAMPOS VERDES LIMITED), une société de droit des Bermudes ayant son siège social à Canon's Court 22, Victoria Street Hamilton HM 12, Bermudes,

dûment représentée par Maître Myriam Olivié, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2017 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société TK-RA SECHSTE BETEILIGUNGS GMBH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Teinfalstrasse 8, 1010 Vienna, Autriche,

dûment représentée par Maître Myriam Olivié Roberta Cereda, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2017 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiés EL TEJAR LIMITED (anciennement CAMPOS VERDES LIMITED) et TK-RA SECHSTE BETEILIGUNGS GMBH sont les associés de la société à responsabilité limitée CV LUXCO S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.309, constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1697 du 10 août 2007 (ci-après "la Société").

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.558.041.- (deux millions cinq cent cinquante-huit mille quarante-et-un dollars US) afin de porter l'actuel capital de la Société de USD 3.573.959.- (trois millions cinq cent soixante-treize mille et neuf cent cinquante-neuf dollars US) représenté par 34.729.280 (trente-quatre millions sept cent vingt-neuf mille et deux cent quatre-vingts) parts sociales, au montant de USD 6.132.000.- (six millions cent trente-deux mille dollars US).

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre 24.857.293 (vingt-quatre millions huit cent cinquante-sept mille et deux cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les 34.729.280 (trente-quatre millions sept cent vingt-neuf mille et deux cent quatre-vingts) parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

La partie comparante, TK-RA SECHSTE BETEILIGUNGS GMBH, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour son propre compte 24.857.293 (vingt-quatre millions huit cent cinquante-sept mille et deux cent quatre-vingt-treize) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire au nom et pour son propre compte l'entière augmentation de capital pour un montant total de USD 2.558.041.- (deux millions cinq cent cinquante-huit mille quarante-et-un dollars US) et réaliser le paiement intégral par un apport en nature de 35,718 actions détenues dans le capital social de la société EL TEJAR SAACEI, société, ayant son siège social, évalué à une valeur de USD 2.558.041.- (deux millions cinq cent cinquante-huit mille quarante-et-un dollars US).

A la suite de cet apport, 35,718 actions de EL TEJAR SAACEI, préqualifiée sont détenues par la Société.

Les documents justificatifs du prédit apport en nature ont été présentés au notaire soussigné qui reconnaît formellement sa valeur et sa disponibilité.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à USD 6.132.000.- (six millions cent trente-deux mille dollars US) représenté par 59.586.573 (cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille et cinq cent soixante-treize) parts sociales, chaque part étant entièrement libérée."

Quatrième résolution

Les associés décident de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à un million sept cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros deux cents (1.744.550,02).

63251

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à onze mille six cents (11.600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Olivié et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1^{er} février 2008. LAC/2008/4834. — Reçu huit mille sept cent vingt-deux euros soixante-dix-huit cents Eur 0,5% = 8.722,78.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008061246/5770/150.

(080068815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg SA, Société Anonyme,
(anc. Eifel Immobilien Luxemburg SA).**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 98.734.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EIFEL IMMOBILIEN LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.734 (NIN 2004 2200 701),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 21. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 284 vom 10. März 2004,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herr Markus PETERS, Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg S.A.

2.- Abänderung von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb, die Inwertsetzung, die Verwaltung und den Verkauf von Grundstücken und Gebäuden, sowie die Projektentwicklung und Erschließung von Baugrundstücken und Immobilien sowie Promotion und schlüsselfertige Erstellung von Gebäuden sämtlicher Art.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

3.- Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 11 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. (Absatz 3). Dritten gegenüber wird die Gesellschaft in allen Fällen verpflichtet (a) durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder (b) durch die alleinige Unterschrift eines der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, inbegriffen alle Immobiliengeschäfte, das Aufnehmen von Krediten und Darlehen sowie die Hypothekenbestellung.

4.- Ernennung von Herrn Markus Peters als viertes Mitglied des Verwaltungsrates sowie Bestätigung der Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder.

5.- a) Ernennung von zwei zusätzlichen geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder.

b) Bestätigung des Mandates von Herrn Jörg PETERS als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

6.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg S.A. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Eifel Bau- u. Immobilien Luxemburg S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb, die Inwertsetzung, die Verwaltung und den Verkauf von Grundstücken und Gebäuden, sowie die Projektentwicklung und Erschließung von Baugrundstücken und Immobilien sowie Promotion und schlüsselfertige Erstellung von Gebäuden sämtlicher Art.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den dritten Absatz von Artikel 11 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. (Absatz 3). Dritten gegenüber wird die Gesellschaft in allen Fällen verpflichtet (a) durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder (b) durch die alleinige Unterschrift eines der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, inbegriffen alle Immobiliengeschäfte, das Aufnehmen von Krediten und Darlehen sowie die Hypothekenbestellung.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Markus PETERS, Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2, als viertes Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder werden bestätigt bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Fünfter Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst zu zusätzlichen geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen, ihre Mandate endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013:

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

- Herr Markus PETERS, Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2.

b) Die Generalversammlung beschliesst Herrn Jörg PETERS, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu bestätigen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder haben die Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch ihre jeweilige Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten, gemäss den Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten.

Sechster Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. PETERS, A. PETERS, M. PETERS, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 avril 2008 Relation: ECH/2008/569. - Reçu douze euros (€ 12,00).

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 07. Mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008061720/201/101.

(080068690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.950.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of April,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme TBU-1 International S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary on 2nd May, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-955 of 28th September 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on 1st March, 2006, published in the Mémorial, number C-1306 on 6th July, 2006 and by deed of the undersigned notary on 21st December, 2006, published in the Mémorial, number C-476 on 28th March, 2007.

The meeting was presided over by Mr Naïm Gjonaj, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer master at Laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the authorised share capital of the Company from currently forty million two hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euro (€ 40,218,750) to forty million eight hundred seventy-six thousand seven hundred twenty-one Euro and twenty-five cents (€40,876,721.25) consisting of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) additional authorised shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per share, which shares shall be reserved for issue with respect to the conversion of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) convertible bonds issued by the Company; and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders.

2. Increase of the issued share capital of the Company from currently four hundred thirty-seven thousand seven hundred thirty-three Euro and seventy-five cents (€437,733.75) to four hundred forty-four thousand nine hundred twenty-two Euro and fifty cents (€444,922.50) by the issue to new subscribers, the preferential subscription rights of the existing shareholders being waived and the existing shareholders waiving their preferential subscription rights, of five thousand seven hundred fifty-one (5,751) shares each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) for a total subscription price of seven thousand seven hundred fifty-three Euro and eighty-nine cents (€7,753.89), of which seven thousand one hundred eighty-eight Euro and seventy-five cents (€7,188.75) would be allocated to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account, and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the Law regarding the limitation of the preferential subscription rights.

3. Consequential amendment of first four paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at four hundred forty-four thousand nine hundred twenty-two Euro and fifty cents (€444,922.50) divided into three hundred fifty-five thousand nine hundred thirty-eight (355,938) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per share and all of said shares being fully paid.

The authorised capital of the Company is fixed at additional forty million eight hundred seventy-six thousand seven hundred twenty-one Euro and twenty-five cents (€40,876,721.25) consisting of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) additional shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per Share.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The authorised share capital shall be reserved for the issue of a maximum of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) additional shares with respect to the conversion of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) share for one (1) bond."

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolved to increase the authorised share capital of the Company from currently forty million two hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euro (€ 40,218,750) to forty million eight hundred seventy-six thousand seven hundred twenty-one Euro and twenty-five cents (€40,876,721.25) consisting of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) additional authorised shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per share.

The meeting acknowledged and approved a report by the board of directors, drafted in accordance with article 32-3 (5) of the Law concerning the price if any at which the shares of the Company may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing Shareholders. The meeting resolved that such report complied with said article 32-3(5).

Second resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from currently four hundred thirty-seven thousand seven hundred thirty-three Euro and seventy-five cents (€437,733.75) to four hundred forty-four thousand nine hundred twenty-two Euro and fifty cents (€444,922.50) by the issue of five thousand seven hundred fifty-one (5,751) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) for a total subscription price of seven thousand seven hundred fifty-three Euro and eighty-nine cents (€7,753.89).

The meeting acknowledged and approved a report by the board of directors, drafted in accordance with article 32-3 (5) of the Law regarding the limitation of the preferential subscription rights, and resolved that such report complied with said article 32-3(5).

The meeting resolved to limit the preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to the shares issued and it noted that the existing shareholders had waived their pre-emptive subscription rights with respect to such issue of shares.

Such increase of share capital has been subscribed and paid in cash, by the following subscribers in the proportion set out below, pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Subscription price (€)
Craig Ballantyne	900	1,153.97
Ioannis Terpitsas	720	949.07
Despina Yannouli	720	939.70
Ioanna Tsitoura	720	952.77
Christos Tagkas	360	502.64
Dimitrios Krystallis	360	502.64
Evangelos Dimou	360	502.64
Ioannis Malisovas	360	502.64
Andreas Kranias	360	502.64
Erasmia Papadopoulou	108	150.79
Maria Pipinou	54	76.56
Stylios Tsifetakis	81	113.09
Vasilis Vergetidis	108	150.79
Michalakis Angelis	108	150.79

Dimitra Liappa	108	150.79
Ioannis Dritsas	108	150.79
Leonidas Farmakis	108	150.79
Piotr Grzejszczyk	108	150.79
Total	5,751	7,753.89

The meeting resolved to allocate seven thousand one hundred eighty-eight Euro and seventy-five cents (€7,188.75) to the issued share capital account and five hundred sixty-five Euro and fourteen cents (€565.14) to the freely distributable share premium account.

Evidence of such payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

Consequently, the meeting resolved to amend the first four paragraphs of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at four hundred forty-four thousand nine hundred twenty-two Euro and fifty cents (€444,922.50) divided into three hundred fifty-five thousand nine hundred thirty-eight (355,938) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per share and all of said shares being fully paid.

The authorised capital of the Company is fixed at additional forty million eight hundred seventy-six thousand seven hundred twenty-one Euro and twenty-five cents (€40,876,721.25) consisting of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) additional shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25.-) per Share.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The authorised share capital shall be reserved for the issue of a maximum of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) additional shares with respect to the conversion of thirty-two million seven hundred one thousand three hundred seventy-seven (32,701,377) convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) share for one (1) bond."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euro.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TBU-1 International S.A. (la «Société») avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte passé par devant le notaire soussigné le 2 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-955 du 28 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial, numéro C-1306 le 6 juillet 2006 et par acte du notaire soussigné le 21 décembre 2006, publié au Mémorial, numéro C-476 le 28 mars 2007.

L'assemblée est présidée par M. Naïm Gjonaj, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entierté du capital social est représentée à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société d'actuellement quarante millions deux cent dix-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 40.218.750) à quarante millions huit cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un Euro et vingt-cinq centimes (€40.876.721,25) consistant en trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) actions autorisées supplémentaires, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-), ces actions étant réservées pour l'émission en relation avec la conversion de trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) obligations convertibles émises par la Société; et prise de connaissance et approbation du rapport fait par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») relatif au prix, s'il y a lieu, auquel les actions de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions seront faites sans être soumises au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'actuellement quatre cent trente-sept mille sept cent trente-trois Euro et soixante-quinze centimes (€437,733.75) à quatre cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-deux Euro et cinquante centimes (€ 444.922,50) par l'émission à de nouveaux souscripteurs, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant étant limités et les actionnaires existants renonçant à leur droit préférentiel de souscription, de cinq mille sept cent cinquante-et-une (5.751) actions ayant chacune une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-) pour un prix total de souscription de sept mille sept cent cinquante-trois Euro et quatre-vingt-neuf centimes (€7.753,89), duquel sept mille cent quatre-vingt-huit Euro et soixante-quinze centimes (€7.188,75) seraient alloués au compte capital social et le solde au compte prime d'émission librement distribuable, et prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société rédigé conformément l'article 32-3 (5) de la Loi concernant la limitation des droits préférentiels de souscription.

3. Modification conséquente des quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital, Actions et certificats d'Actions.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-deux Euro et cinquante centimes (€ 444.922,50) divisé en trois cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-huit (355.938) actions avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-) par action et toutes ces actions étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions huit cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un Euro et vingt-cinq centimes (€40.876.721,25) supplémentaires constitué en trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) actions supplémentaires, toutes avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-) par action.

Toutes les actions autorisées non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le capital autorisé sera réservé pour l'émission d'un maximum de trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) actions en relation avec la conversion de trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) obligations émises en une ou plusieurs fois, sur base de une (1) action pour une (1) obligation."

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a de manière unanime pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital autorisé de la Société d'actuellement quarante millions deux cent dix-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 40.218.750) à quarante millions huit cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un Euro et vingt-cinq centimes (€40.876.721,25) consistant en trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-).

L'assemblée a pris connaissance et a approuvé le rapport fait par le conseil d'administration, préparé conformément à l'article 32-3(5) de la Loi concernant le prix, s'il y a lieu, auquel les actions peuvent être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. L'assemblée a décidé que ledit rapport est conforme audit article 32-3(5).

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'actuellement quatre cent trente-sept mille sept cent trente-trois Euro et soixante-quinze centimes (€437,733.75) à quatre cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-deux Euro et cinquante centimes (€ 444.922.50) par l'émission de cinq mille sept cent cinquante-et-une (5.751) actions chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-) pour un prix total de souscription de sept mille sept cent cinquante-trois Euro et quatre-vingt-neuf centimes (€7.753,89).

L'assemblée a pris connaissance et a approuvé le rapport du conseil d'administration de la Société rédigé conformément l'article 32-3 (5) de la Loi concernant la limitation des droits préférentiels de souscription et a décidé que ce rapport était conforme audit article 32-3 (5).

L'assemblée a décidé de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant les actions émises et a noté que les actionnaires existants avaient renoncé à leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission de telles actions.

Cette augmentation de capital a été souscrite et payée en espèces par les souscripteurs suivants conformément à des bulletins de souscription signés par tous les comparants et par le notaire soussigné qui resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription (€)
Craig Ballantyne	900	1.153,97
Ioannis Terpitsas	720	949,07
Despina Yannouli	720	939,70
Ioanna Tsitoura	720	952,77
Christos Tagkas	360	502,64
Dimitrios Krystallis	360	502,64
Evangelos Dimou	360	502,64
Ioannis Malisovas	360	502,64
Andreas Kranias	360	502,64
Erasmia Papadopoulou	108	150,79
Maria Pipinou	54	76,56
Stylios Tsifetakis	81	113,09
Vasilis Vergetidis	108	150,79
Michalakis Angelis	108	150,79
Dimitra Liappa	108	150,79
Ioannis Dritsas	108	150,79
Leonidas Farmakis	108	150,79
Piotr Grzejszczyk	108	150,79
Total	5.751	7.753,89

L'assemblée a décidé d'allouer sept mille cent quatre-vingt-huit Euro et soixante-quinze centimes (€7.188,75) au compte capital social et cinq cent soixante-cinq Euro et quatorze centimes (€565,14) au compte prime d'émission librement distribuable.

La preuve de ces paiements a été fournie au notaire.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier les quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital, Actions et certificats d'Actions.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-deux Euro et cinquante centimes (€ 444.922,50) divisé en trois cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-huit (355.938) actions avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-) par action et toutes ces actions étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions huit cent soixante-seize mille sept cent vingt-et-un Euro et vingt-cinq centimes (€40.876.721,25) supplémentaires constitué en trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) actions supplémentaires, toutes avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25-) par action.

Toutes les actions autorisées non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le capital autorisé sera réservé pour l'émission d'un maximum de trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) actions en relation avec la conversion de trente-deux millions sept cent un mille trois cent soixante-dix-sept (32.701.377) obligations émises en une ou plusieurs fois, sur base de une (1) action pour une (1) obligation.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Signé: N. GJONAJ, P. SANTER, M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2008, Relation LAC/2008/15059. — Reçu trente-huit euros soixante-dix-sept cents (38,77 €).

Le Releveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008061022/211/279.

(080067686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LUXXL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.357.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, ici représentée par Monsieur Alexandre Levy, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 7 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "LUXXL S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2 Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prend les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1);

2.- l'assemblée décide de répartir les administrateurs en deux catégories, nommés respectivement Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

En conséquence, les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A:

(i) Monsieur Ludovic VETS, Administrateur de Sociétés, né à Koningshooikt (Belgique), le 08 juillet 1953, demeurant à Krokusstraat, 24, B-2560 NIJLEN;

(ii) Madame Veerle VLOEBERGHES, Employée, née à Lier (Belgique), le 12 mars 1964, demeurant à Krokusstraat, 24, B-2560 NIJLEN

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:

(i) Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, née à Quierschied (Allemagne), le 02 juillet 1969, demeurant à professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

(ii) Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, né à Namur (Belgique), le 14 juin 1977, demeurant à professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

3.- FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4.- le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5.- le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alexandre Levy et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008, LAC/2008/14939. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061272/7241/266.

(080068395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Global Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.729.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL IMPORT S.A.", ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.729 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 8 juillet 2004.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 16:30 heures sous la présidence de Monsieur François GEORGES, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Mise en liquidation de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare vers L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François GEORGES, Anne-Marie PRATIFFI, Anita MAGGIPINTO et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008. LAC / 2008 / 16335. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061887/7241/67.

(080069214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008060367/239/12.

(080066944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Central-Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perle, 51, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 101.770.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

5^e Résolution

Les actionnaires décident unanimement la confirmation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir:

- La société FIDUCIAIRE SOCOFISC s.a. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2008020919/823/17.

Enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2008, réf. DSO-CM00457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080019014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50421 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008057697/211/12.

(080013975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.
